



Association « Répare mon Église »

Autorisations légales & charte de vie fraternelle

Ce document a pour but de vous faire connaître l'ensemble des dispositions légales importantes concernant les chapitres et camps. Dans les questions personnalisées, il vous sera demandé de donner votre accord par le choix de « j'ai pris connaissance et j'accepte » sur des autorisations et sur la manière de vivre le Chapitre. L'équipe de direction a besoin d'avoir votre assentiment sur les points suivants :

J'autorise :

- Les membres de l'équipe de direction, ou un autre adulte à assurer, si nécessaire le transport en voiture du jeune.
 - Le responsable du séjour, à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état du jeune.
 - Dans le but de l'évangélisation et de la communication, l'utilisation du matériel photographique et vidéo réalisé pendant les « Chapitres ».
- dans le cas contraire, nous écrire à contact@reparemoneglise.com

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire d'inscription.

Je certifie :

- que le jeune possède une responsabilité civile valide au moment du camp.
- avoir lu avec le jeune la charte de vie fraternelle suivante. Elle sert à vivre dans le respect de tous. Son application est donc demandée à tous les participants (jeunes et adultes)

CHARTRE DE VIE FRATERNELLE

Pour vivre un beau camp, un petit « cadre » pour la vie commune est nécessaire... pour garantir le respect de tous en exerçant notre liberté et de notre volonté. Nous te demandons de choisir d'observer les points suivants qui constituent cette charte de vie, et de la signer.

Je choisis de vivre dans :

- x La CONFIANCE en mes animateurs et en l'équipe organisatrice : je veux faire l'expérience que l'obéissance et la vérité me rendront libre !
- x Le RESPECT avec tous les participants considérant que l'autre est précieux et est digne de considération. Respect des lieux, du matériel, et des horaires fixés.
- x La PARTICIPATION aux activités proposées, à la vie d'équipe ; je ne sors pas des lieux sans autorisation.
- x Une ATTITUDE qui choisit l'amitié filles-garçons, évitant la formation de couples et privilégiant l'amitié en groupe, pour ne pas distraire de la fraternité.
- x La PUDEUR dans ma façon d'être avec les autres passant par une attitude simple, joyeuse, ouverte évitant tout ce qui peut attirer les regards sur moi par mon attitude physique, ma manière de m'habiller.
- x De RENONCER AUX DIFFÉRENTS APPAREILS (téléphone portable, iPod et autres) sauf pour sécuriser le voyage et de les consigner à mon arrivée (en cas de nécessité pour téléphoner s'adresser aux directeurs).

Je profite de ce temps pour vivre à fond la fraternité !

- x JE PRENDS NOTE que tabac, alcool et tous les produits illicites n'ont pas lieu d'être. En conformité à la loi, tout non-respect à cela verra un questionnement avec l'équipe de direction.

➔ J'attire votre attention sur la confiance que nous voulons avoir envers vos jeunes et sur votre responsabilité dans la mise en œuvre et le respect de cette charte. En cas de manquement grave à ses quelques règles l'enfant, en fonction de son comportement, pourrait être renvoyé à son domicile, au frais du responsable légale.

Pour mieux comprendre les décisions prises :



✘ Au sujet des téléphones portables, tablettes ... : ils seront consignés à l'arrivée du camp au moment de l'accueil. Le jeune émargera une feuille déclarant ne pas en avoir en sa possession ou de nous avoir confié ses appareils. Ils seront mis en sécurité durant le Chapitre. Si pour un besoin quelconque, une communication doit se faire de votre côté, elle se fera par l'intermédiaire de la direction et pour les jeunes ayant besoin d'appeler les adultes responsables ils viendront également vers l'équipe de direction en toute simplicité. Ces appareils servent le plus souvent aux jeunes à communiquer entre eux pour se retrouver à des moments non acceptables (la nuit par exemple) mettant en jeu la confiance et notre responsabilité vis à vis de vous et d'eux.



✘ Pour le tabac : Parmi les mineurs pouvant fumer, nous retenons que nous n'avons pas à favoriser cette dépendance et donc fumer n'est une attitude que nous désirons sur la période du camp. Si nous venons à voir des mineurs en train de fumer en quelconque endroit, nous en aviserons immédiatement les adultes responsables et ensemble nous déciderons de la suite ou non du Chapitre.